

DEPARTEMENT DU TARN – RABASTENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 septembre 2026

<u>Date de convocation</u> 11/09/2026 <u>Date d'affichage</u> 11/09/2026	Nombre de membres Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Qui ont pris part à la délibération : 29 Présents : 27 Représentés : 2 Excusés : 0 Absents : 0	Vote Pour : 26 Contre : 3 Abstentions : 0
---	---	---

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil municipal à Rabastens, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERAUD Maire.

Présents : GERAUD Nicolas, MALRIC Marie-Hélène, LAROCHE Christian, PAYA Ludivine, BASTIE Jean-Luc, MOLINIER Fabienne, PELISSIER Laurent, SOLATGES Nathalie, DE CARRIERE Alain, RUFFIO Jean-Paul, RUSZCZYNSKI Stéphane, ALQUIER Corinne, BARRAQUE Daniel, LEBAS Cathy, MOUISSET Marie, BRAS Dominique, FIAMMA Laurence, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla, PIERRE Caroline, BEMER Aurore, MALBEC Manuel, ESTEVES Karine, VEIGA DIAS COELHO Mickaël, LEMOINE Léo, DANG Eugénie, AZAROUAL Youssef, SALGADO Valérieane

Représentés : GARRIGUES Serge par Marie-Hélène MALRIC, COLOMB Kévin par BEMER Aurore

Secrétaire de séance : MOLINIER Fabienne

OBJET DE LA DELIBERATION
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-09-11

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-8 ;
Considérant que les communes de 1 000 habitants et plus sont tenues d'établir un règlement intérieur du conseil municipal dans les six mois suivant son installation ;
Considérant qu'il convient de fixer les modalités de fonctionnement du conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
Considérant le projet de règlement intérieur annexé ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'adopter le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **26 voix POUR et 3 CONTRE (VEIGA DIAS COELHO Mickaël, LEMOINE Léo, SALGADO Valérieane)** décide :

- D'adopter le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé

La secrétaire de séance,
Fabienne MOLINIER

Fait en séance, les jour, mois et an
susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Nicolas GERAUD

